

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE LILLE**

**CANTON
DE TEMPLEUVE**

Effectif légal du Conseil
Municipal : **15**

Nombre

de Conseillers en
exercice : **13**

de Présents : **10**

de Votants : **12**

OBJET (41)

**Reprise Concessions
abandonnées**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **5 décembre 2023**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
27 novembre 2023

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Françoise JARMUZEK ayant donné procuration à Jean-Luc VERLYCK

Jean-Louis BLANGY ayant donné procuration à Kathy SYX

Sophie DRUGMAN

Monsieur Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Réseau 1000 feuilles Convention appel à manifestation d'intérêt

Pour asseoir sa politique culturelle, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a voté le 18 décembre 2020 le plan de développement de la lecture et des bibliothèques pour la période 2020-2026 (délibération n°20 C 0483) et par délibération n°22-C-0045 du 25 février 2022, elle a décidé de mettre en œuvre une Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM) qui a vocation à accompagner les communes partenaires du territoire dans la transition numérique au sein de leur bibliothèque. Ce projet est soutenu financièrement par l'État dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence » (BNR) obtenu en mars 2022.

Par convention en date du 13 décembre 2021 modifiée par l'avenant 1 du 6 avril 2022, les communes d'Anstaing, Forest-sur-Marque, Gruson et Tressin ont constitué un réseau de lecture publique, le réseau Mille Feuilles. La convention fixe les missions, l'organisation du réseau et précise l'engagement des communes à faire fonctionner le réseau des médiathèques avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, de la Médiathèque Départementale du Nord et de la Métropole Européenne de Lille. La commune de Tressin est mandataire de la convention.

Dans le cadre de la Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM) et afin de permettre une mise en commun de moyens, la MEL propose aux communes :

- Un logiciel de Gestion des Bibliothèques ;
- Des ressources en ligne ;
- Un service expérimental de médiation numérique.

La MEL assurera l'exploitation et la mise à disposition des outils à titre gracieux jusqu'en 2025.

Pour pouvoir bénéficier de ces services, la MEL a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes.

Un des objectifs de la mise en réseau est de faire des médiathèques du réseau Mille Feuilles des lieux de vie avec une offre de documents et d'animations diversifiés ; permettant aux usagers et non usagers de se rencontrer, échanger et s'ouvrir à de nouvelles thématiques.

En adhérant au dispositif de la BNM, le réseau Mille Feuilles offre à ses abonnés la possibilité de bénéficier de ressources en ligne (presse, vidéos à la demande, autoformation) gratuites et faciles d'accès et aux médiathèques de proposer des services de médiation numérique.

La mise en place d'un logiciel de Gestion des bibliothèques commun aux 4 médiathèques du réseau Mille Feuilles datant de septembre 2022, il n'apparaît pas opportun de changer de logiciel actuellement.

L'engagement débutera au 1er janvier suivant la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et durera jusqu'en 2025 minimum. Un comité de pilotage, présidé par le Vice- président Culture-Tourisme de la MEL et composé des financeurs, de la MEL et des communes partenaires, se réunira annuellement

Afin de pouvoir bénéficier des outils proposés par la MEL dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique Métropolitain, le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à :

- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la MEL ;
- Signer tout document afférent à ce projet ;

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

